



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 novembre 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 9 novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le lundi 30 octobre 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 48

Nombre de membres votants : 54

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD		J.F. CLARAZ	X
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT			X
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES	X		
Elise	AGUETTAZ (Suppléante)	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS		I. JARRIAND	X
Giuseppina	PATRAS	MYANS			X
Annie	GEORGES (Suppléante)	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE		J.J. BAZIN	X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE			X
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE			X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

178-2023 PROJET ALP'ŒUR ENERGIE – EVOLUTION DU PERIMETRE

Rapporteur : Rémy SAINT GERMAIN

Dans le cadre de son Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET), approuvé le 10 décembre 2020, Cœur de Savoie prévoit une production d'énergies renouvelables supplémentaire, à l'horizon 2025, de 172 GWh/an dont 26 GWh/an pour le photovoltaïque. Ce qui représente, par exemple, la mise en service de 5 installations de 3 Mwc sur l'ensemble de son territoire.

Suite à la publication d'un appel à manifestation d'intérêt, la Communauté de communes Cœur de Savoie a retenu la proposition portée par Energ'isère par délibération du conseil communautaire en date du 10 février 2022. Le projet Alp'Œur Energie prévoit une puissance installée de 5.465 Mwc.

Dans le cadre du dossier de demande d'autorisation, l'Autorité Environnementale a émis des remarques sur la qualité environnementale du projet.

Afin de répondre à ces remarques et en concertation avec les services de l'Etat, le groupement mené par Energ'isère propose que le bosquet au sud du projet, qui abrite diverses espèces, soit maintenu pendant toute la durée du projet. Ce bosquet, représentant une surface de 8 000 m² environ, est situé en zone rouge PPRI. Il est donc proposé que la surface du projet Alp'Cœur Energie soit portée de 4.8 ha à 5.6 ha sans modification de l'enveloppe globale du loyer annuel.

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°65-2019 en date du 28 mars 2019 s'engageant dans la démarche TEPOS 2 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°175-2019 en date du 7 novembre 2019 s'engageant dans la labellisation Cit'ergie ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°158-2020 en date du 10 décembre 2020 approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial de Cœur de Savoie et plus particulièrement l'objectif stratégique C3 visant à « Augmenter la production d'énergie solaire » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°126-2023 en date du 6 juillet 2023 approuvant le Schéma Directeur des énergies renouvelables et son plan d'action ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire N°07-2022 en date du 10 février 2022 approuvant le projet d'implantation d'une centrale solaire au sol sur le site d'Alpespace porté par Energ'isère ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 9 octobre 2023 ;

Vu la proposition d'Energ'isère d'élargissement du périmètre tel qu'annexé à la présente délibération ;

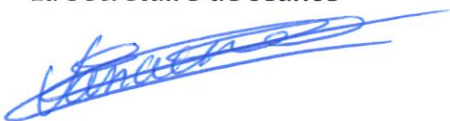
CONSIDERANT l'avis de l'Autorité Environnementale et les propositions d'Energ'isère pour y répondre,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'élargissement de l'assiette foncière dédiée au projet Alp'cœur Energie tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous autres documents utiles à l'avancement du projet, hors signature du bail emphytéotique et documents engageant la communauté de communes dans la société de projet.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

La Secrétaire de séance



Elodie VANACKERE

La Présidente,



Béatrice SANTAIS